

**[CORONAVIRUS] - URGENT**  
**Collecte des papiers cartons reportée d'un jour**  
**dans certaines sections de Namur**

---

**Communiqué de presse**  
**le 6 avril 2020**

En raison de la réorganisation des tournées pour respecter le principe de distanciation sociale et du dédoublement de certaines collectes (2 camions avec un chargeur plutôt qu'un camion avec 2 chargeurs), le BEP se voit contraint de réorganiser ses collectes de papiers-cartons à Namur, en les étalant sur deux jours : mardi 5 avril et mercredi 6 avril.

### **Namur : la collecte des papiers-cartons répartie sur 2 jours**

La réorganisation des collectes impactera la Ville de Namur ces mardi et mercredi. Pratiquement, le centre urbain ancien (Corbeille, rue Notre Dame et Boulevard Baron Huard) et Jambes (y compris logements sociaux) seront desservis, comme prévu, ce MARDI 7 avril. Pour les autres sections à savoir Live, Andoy, Wierde, Loyers, Erpent, Naninne et Dave, les collectes de papiers cartons sont reportées au MERCREDI 8 avril.

### **Adaptation de la collecte des déchets des clients commerçants**

BEP Environnement est également contraint d'adapter la collecte des conteneurs de déchets résiduels de ses clients commerçants. La collecte prévue ce MERCREDI 8 avril est reportée au JEUDI 9 avril pour les commerçants des sections de Namur et Salzennes et au VENDREDI 10 avril pour les commerçants des sections de Saint-Servais, Belgrade, Saint-Marc, Bouge, Erpent et Jambes.

Toutes les autres collectes prévues ce mardi auront lieu normalement.

### **Mesures de précaution demandées aux citoyens**

Afin de **garantir la sécurité des travailleurs de la collecte**, il est rappelé aux citoyens :

- D'utiliser toujours un sac acheté dans le commerce pour mettre les déchet, en cas de suspicion de contamination, avant de les mettre dans le sac réglementaire de sa commune.

- D'emballer les déchets résiduels dans un sac acheté dans le commerce avant de les jeter dans le conteneur.
- De mettre les mouchoirs en papier usagés ainsi que les masques ou gants de protection dans les déchets résiduels.
- Dans tous les cas, de veiller à bien fermer les sacs.

Compte-tenu de la **fermeture des recyparcs**, les citoyens doivent également veiller à :

- Limiter leur production de déchets verts, les conserver à domicile ou, dans la mesure du possible, les composter individuellement.
- Stocker à domicile les déchets dangereux (habituellement acceptés dans les recyparcs) comme peintures, produits dangereux, diluants, emballages ou restes de pesticides ; ceux-ci ne peuvent en aucun cas être mis dans le sac de déchets ménagers ou le conteneur à puce.

Cette disposition vaut également pour les déchets d'amiantes qui doivent être conservés à domicile dans un sac étanche fermé.

## Comment se tenir informé.e ?

Nous invitons les citoyens à s'informer des évolutions, communiquées jour par jour, sur le site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be) ou sur la page Facebook du BEP <https://www.facebook.com/BEPNamur/>. Pour l'heure, les informations reprises sur l'application Recycle ! ne sont momentanément pas mises à jour.

Contact presse : Ingrid BERTRAND | [ibe@bep.be](mailto:ibe@bep.be) | +32 495 32 72 14

